

POLITIQUES DE SECURITE ALIMENTAIRE AU TOGO : CAS DE L'OPERATION DE JOINT-VENTURE AVEC LES RIZICULTEURS POUR LA PROMOTION DE LA PRODUCTION LOCALE DU RIZ COMPETITIF

*(Dr Comlan Atsu AGBOLLI, Monsieur Kodjo TETEVI)
ITRA, Lomé-Togo*

RESUME

Le Togo produit annuellement en moyenne 70.000 tonnes de riz paddy soit un équivalent de 45.000 tonnes de riz blanc. Il importe annuellement 50.000 tonnes de riz essentiellement d'Asie. Les efforts du Gouvernement pour promouvoir la production locale du riz ont porté essentiellement sur (i) les aménagements hydro-agricoles pour la riziculture irriguée (ii) la mise en valeur des bas-fonds rizicultivables et (iii) l'exonération des taxes sur les équipements agricoles et la subvention des intrants (engrais et semences notamment). Cependant, ces actions n'ont pas entraîné l'accroissement attendu de la production rizicole compte tenu de la forte concurrence du riz importé apparemment subventionnée par les pays d'origine de ces riz.

Afin de permettre aux riziculteurs togolais d'avoir accès au marché, l'Observatoire de la Sécurité Alimentaire du Togo (OSAT) relevant du Département en charge de l'Agriculture a initié l'opération qui consiste à préfinancer la production et à racheter le riz aux producteurs après usinage.

L'opération a permis de 2000 à 2005 à l'OSAT d'accorder 87 millions F CFA de prêt sans intérêt à une cinquantaine de groupements de petits producteurs de riz essentiellement sur le périmètre rizicole de Mission-Tové. Le succès de l'opération a permis aux riziculteurs d'accroître leurs superficies qui sont passées de 150 ha à 300 ha en 4 ans.

Toute la production est transformée sur place grâce aux décortiqueuses installées par l'OSAT. La production sert à rembourser en nature les prêts consentis au prix de 200 F CFA pour un coût de revient estimé à 170 F CFA le kg. L'OSAT rachète l'excédent à 230 F CFA le kg. Le tout est conditionné et vendu sur le marché en sac de 50kg au prix de 280 F CFA le kg tandis que le riz importé de qualité identique coûte entre 300 et 360 F CFA le kg.

L'opération depuis deux ans s'est étendue aux petits producteurs de riz pluvial et de bas-fonds à l'intérieur du pays.

Parmi les facteurs qui ont favorisé cette opération on peut citer :

- l'octroi de crédit sans intérêt à hauteur de la capacité de production du riziculteur ;
- la culture de variétés appréciées (IR 841, TGR1) par les consommateurs ;

- le paiement au comptant par l'OSAT du surplus de production et à un prix plus élevé ;
- le coût de revient relativement bas du producteur et le prix de cession aux commerçants et consommateurs ne dépassant pas ceux du riz importé ;
- La sensibilisation du public sur l'existence d'une production locale appréciable.

L'acquisition très prochaine de calibreuse -trieuse permettra à l'OSAT de mettre sur le marché des produits de qualité supérieure et plus compétitifs.

Mots clés : OSAT, prêt sans intérêt, remboursement en nature, riz importé, variétés appréciées des consommateurs, coût de production bas.

1- Introduction

Le riz est la 3^{ème} céréale constituant la base de l'alimentation des populations togolaise, après le maïs et le sorgho. De 1991 à 2004 la production de riz au Togo est passée de 40.000 tonnes à 86.000 tonnes de paddy avec une moyenne de production estimée à 70.000 tonnes de paddy soit environ 45.000 tonnes de riz marchand. L'importation de riz est estimée à 50.000 tonnes, de riz blanc par an. (Tableau 1)

On estime que 65 % de la production s'effectue dans les bas-fonds, 25 % en riziculture irriguée et 15 % en conditions de pluvial strict.

Grace aux efforts des pouvoirs publics et de la recherche marqués par les aménagements hydro-agricoles, l'exonération des taxes sur les équipements agricoles et la subvention des intrants (engrais et semences), l'introduction de nouvelles technologies (variétés, techniques améliorées), la production nationale avait connu un essor qui a été ralenti par l'importation massive du riz de l'étranger.

Tableau 1 : Evolution des importations de riz au Togo de 2000 à 2004

Année	2000	2001	2002	2003	2004	Total sur 5 ans
Quantité (tonnes)	36.272	57.054	64.613	47.936	58.701	264.576
Valeur (millions CFA)	2.047	3.488	3.735	2.247	2.378	13.895

Source : Direction de la statique et de la comptabilité nationale

La crise socio-politique dans le pays a retardé le démarrage des nombreux projets initiés pour la relance de la riziculture (projet basse vallée du Mono, Projets OTI et Kpendjal etc)

Cependant, le riz reste et demeure une source de revenus pour de milliers de petits exploitants agricoles et coûte des devises qui vont à l'importation.

Parmi les initiatives en cours pour promouvoir la production nationale de riz au Togo, celle de l'Observatoire de la Sécurité Alimentaire du Togo (OSAT) a retenu notre attention.

C'est une opération de joint-venture entre l'OSAT et les riziculteurs. Elle comprend le crédit sans intérêt, la prestation de service pour le labour et le décorticage du riz, le remboursement en nature des crédits et la commercialisation de la production. Cette expérience originale fait l'objet de cet article. Il rapporte l'opération et les acteurs concernés, les résultats en cinq ans d'expériences et les perspectives qu'offre cette opération pour la promotion de la production du riz pouvant concurrencer le riz importé.

2- Les acteurs et les étapes de l'opération

2.1- L'OSAT

L'Observatoire de la Sécurité Alimentaire du Togo est une structure créée au sein du Département chargé de l'Agriculture par décret n° 97/117/PR du 20 août 1997 avec pour mission de réguler les prix des denrées alimentaires de base et assurer l'autosuffisance alimentaire.

L'organisation de l'OSAT comprend une Direction Générale à Lomé et cinq Directions Régionales (une par région économique).

L'absence de structure de crédit agricole a conduit l'OSAT à initier le financement de la production agricole (maïs et riz) afin de garantir les besoins en céréales nécessaires à la constitution de son stock de sécurité destiné à la régulation des prix en période de soudure.

2.2- Les riziculteurs

74 riziculteurs du périmètre irrigué de Mission Tové -Kovié ont bénéficié du contrat de production avec l'OSAT pendant la 1^{ère} saison de culture en 2005.

Ces riziculteurs sont membres de 9 groupements mixtes (hommes et femmes) dont l'activité principale est la production de riz. L'encadrement technique de ces groupements est assuré par les techniciens de l'ICAT (Institut de Conseil et d'Appui Technique) la structure de vulgarisation agricole au Togo. L'OSAT a également des techniciens pour le suivi des riziculteurs. L'effectif des membres d'un groupement varie de 3 à 14 avec une moyenne de 8 par groupement. Seulement 7 % des riziculteurs concernés sont des femmes.

2.3- le Site

Le périmètre irrigué de Mission Tové-Kovié est situé à une vingtaine de kilomètre, au nord-est de Lomé, la Capitale. C'est un site aménagé au début des années 1980 avec une superficie totale de 660 ha destiné à la riziculture irriguée. La mauvaise gestion du système d'irrigation et la faible compétitivité du riz local n'avaient pas favorisé la mise en valeur de tout le domaine. La proximité de la capitale favorise la commercialisation des productions agricoles. Outre le riz, le maïs, le manioc et les légumes locaux sont les cultures qui occupent les agriculteurs.

2.4- Les contraintes à la riziculture du milieu

Bien qu'ayant une vieille tradition dans la riziculture, les rendements de riz sur le périmètre sont très faibles (1-2 T/ha). Les causes de cette situation sont :

- la mauvaise gestion du système d'irrigation en mauvais état
- le manque d'équipement de labour (motoculteurs)
- la mauvaise qualité des semences, le paysan préférant utiliser sa récolte comme semence
- la pénurie d'engrais et l'absence de crédit agricole.

La faible compétitivité sur le marché du riz local est à la base du peu d'intérêt des riziculteurs pour la culture intensive, au point que les rendements sont tombés à 1- 2 T/ha.

2.5- La démarche de l'OSAT

Au départ l'OSAT se préoccupait d'accorder un crédit de campagne aux riziculteurs afin de récupérer la production pour la constitution du stock de sécurité alimentaire. Mais s'étant rendu compte des contraintes de la production et de la transformation, il a établi avec les riziculteurs un système de joint-venture qui peut se résumer comme suit :

- l'OSAT fait une campagne de sensibilisation auprès des collectivités villageoises, des agriculteurs et des groupements d'agriculteurs.
- Les riziculteurs intéressés adressent une demande de crédit à l'OSAT sous le couvert de leur groupement qui assure la responsabilité du remboursement des prêts de ses membres.
- Les experts de l'OSAT vérifient la superficie rizicultivable dont dispose le demandeur de crédit pour s'assurer de la capacité de remboursement.
- Le montant total des prêts sollicités par les membres d'un groupement donné est arrêté et un contrat est signé. Le montant minimal prêté à chaque riziculteur est généralement de 100.000 F CFA remboursable avec 500 kg de riz blanc (riz décortiqué) ce qui porte à 200 F le kg. Ce montant avait été fixé au départ par le riziculteur lui-même, étant entendu que le prêt est sans intérêt.
- Après avoir récupéré en nature son prêt l'OSAT rachète au riziculteur le reste de sa production à 230 F/kg de riz décortiqué.
- Pour régler le problème de difficultés de labour, l'OSAT a mis des motoculteurs sur le périmètre pour faire la prestation de service au prix de 45.000 F CFA par hectare labouré (dont 25.000 f payé cash et le reste payé en nature à la récolte).
- Pour régler également les problèmes de post-récolte, l'OSAT a installé sur le périmètre une décortiqueuse qui assure aux riziculteurs le décortilage à 17 F CFA le kg de riz paddy.
- Le riz collecté par l'OSAT est stocké dans ses magasins en ville et vendu aux consommateurs.

3- Résultats de l'opération

3.1- L'évolution dans le temps

Démarrée en l'an 2000, l'opération de joint-venture entre l'OSAT et les riziculteurs a permis d'établir des relations de confiance faisant passer le crédit de 5 millions CFA en 2000 à 30 millions CFA en 2005. (Tableau 2)

Tableau 2 : Evolution des crédits OSAT aux riziculteurs de 2000 à 2005

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Crédits OSAT (milliers CFA)	5	9	12	15	16	30

Source : OSAT

3.2- Variation du crédit par riziculteur

Les résultats des crédits accordés pendant la première campagne de l'année 2005 en cours montre un crédit moyen de 232.000 F CFA par paysan avec un minimum de 175.000 F CFA et un maximum de 566.000 F CFA pour les groupements élites. Neuf groupements avec un effectif total de 74 riziculteurs ont bénéficié d'un crédit total de 17.200.000 F CFA (tableau 3)

Tableau 3 : Crédit reçu par les groupements en fonction de leur effectif
(1^{ère} saison 2005)

Effectif du groupement	8	12	14	12	7	4	8	6	3	74
Crédit reçu (milliers CFA)	1460	2650	3480	2100	2040	1000	1400	1970	1700	17200
Crédit moyen par exploitant (milliers CFA)	182	220	248	175	291	250	175	328	566	232

Source : OSAT

3.3- Superficie cultivée et crédit reçu

A l'exception de deux groupements qui ont une exploitation de 2 à 5 ha la majorité ont exploité en moyenne 1,46 ha par riziculteur (tableau 4)

Tableau 4 : Situation des crédits reçus et des superficies cultivées.

Effectif des riziculteurs du groupement	8	12	14	12	7	4	8	6	3	74
Crédit reçu (milliers CFA)	1460	2650	3480	2100	2040	1000	1400	1970	1700	17200
Superficie cultivée, par groupement ha	6,10	12,65	20,25	11,00	15,00	5,00	7,00	13,00	15,50	108,50
Superficie moyenne par riziculteurs, ha	1,13	1,05	1,44	0,91	2,14	1,25	0,87	2,16	5,00	1,46
Crédit reçu par ha (milliers CFA)	160,43	203,48	171,85	190,79	136,00	200,0	200,0	151,5	113,33	158,52

Source : OSAT

Parallèlement, on note une moyenne de 158 F reçus par ha exploité. Ces chiffres confirment le fait que les crédits sont accordés en fonction des superficies rizicultivables dont disposent les membres du Gouvernement. Cependant, en tenant compte du fait que 158.000 F correspondent à $158.000/200 = 790$ kg de riz décortiqué à rembourser ou encore 1215 kg de riz paddy ($790/0,65$) on comprend aisément que le surplus dégagé par le riziculteur après remboursement est faible, ce qui confirme le rendement moyen de 1,5 tonnes/ha de paddy généralement annoncé sur le périmètre.

Cette situation interpelle aussi bien les politiques (pour les pénuries d'équipements de labour et d'engrais), les structures de recherche et de vulgarisation (pour la non disponibilité sur place de semences de qualité et la faiblesse de l'encadrement).

Pourtant, certains riziculteurs se seraient plaints du trop grand nombre de formation que les différents acteurs (service de recherche, de vulgarisation, OSAT, et ONG) organisent chacun à leur intention.

3.4- Les prix de vente

Un riziculteur sur le périmètre irrigué vend sur place son riz décortiqué à :

- 10.000 F le sac de 50 kg à l'OSAT (pour rembourser son prêt)
- 11.500 F le sac de 50 kg à l'OSAT après remboursement
- 12.000 F le sac de 50 kg aux tiers.

Quelque soit l'acheteur, ce riz est revendu à Lomé à 14.000 F le sac de 50 kg contre des prix variant entre 12.000 F et 18.000 F le sac de 50 kg pour le riz importé.

Il convient de noter que beaucoup de producteurs préfèrent vendre leur surplus de productions (après remboursement de leur dette) à l'OSAT qui présente l'avantage de régler au comptant ses achats.

3.5- Facteurs de compétitivité

Des enquêtes menées auprès de riziculteurs qui tiennent des comptes d'exploitation situent le coût de revient du riz paddy à 150 -160 f CFA le kg pour des rendements de l'ordre de 2-3 t/ha, soit 230-246 F CFA le kg de riz décortiqué, ce qui laisse une marge faible par rapport au prix de 14.000 F le sac de 50 kg (280F/kg) vendu sur le marché.

Cependant, on note que les variétés de riz cultivées sur le périmètre irrigué de Kovié (IR841 et TGR1) sont appréciées sur le marché, la première pour son aromate et son goût bien qu'elle soit collante à la cuisson, la seconde pour son gonflement à la cuisson, et le fait qu'elle soit non collante.

Certains producteurs qui connaissent l'importance du conditionnement et de la présentation du produit font beaucoup d'affaire en livrant dans les supermarchés la variété IR841 en sachant de 1 kg, après l'avoir bien trié et débarrassé de pierre et autres déchets et ceci, au prix de 400 F le kg.

4- Conclusion et perspectives

L'importation de riz au Togo augmente en même temps que la production nationale (en moyenne 50.000 tonnes de riz blanc importé contre 70.000 tonnes de riz paddy produit soit un équivalent de 45.000 tonnes de riz blanc). La somme des importations et de la production nationale donne environ 95.000 tonnes soit théoriquement 19 kg de riz blanc par habitant (pour une population estimée à 5 millions d'habitants). On pense qu'une partie des importations est réexportée vers les pays sahéliens.

Les efforts de promotion de la production locale de riz se heurtent à la saturation du marché par le riz importé. Cependant l'expérience de l'OSAT en matière de promotion de la production locale de riz de par ses résultats mérite d'être étudiée en vue de son amélioration et vulgarisation. Les aspects rentabilité de l'opération pour l'OSAT doivent être étudiés pour juger de sa reproductibilité par les opérateurs économiques privés.

Le coût de production, la qualité organoleptique de la variété cultivée et la présentation du produit final au consommateur demeurent des facteurs déterminants pour assurer la compétitivité de la production du riz local.

Le succès de l'opération de joint-venture menée par l'OSAT est dû au crédit et au marché garantis, les deux facteurs pour la réussite d'une agriculture de marché.

La tentative de l'OSAT d'étendre l'opération aux autres zones de production rizicole du pays n'a pas connu de succès. La raison en est que les conditions de traitement post-récolte dans ces zones ne permettent pas d'obtenir un produit final de qualité. Les opérations de séchages, de battage et de vannage doivent être améliorées pour assurer la qualité du produit final.

Dans tous les pays de la sous-région qui continuent de consacrer d'importantes sommes à l'importation du riz il existe certainement d'énormes possibilités de rendre la production locale compétitive. Cela passe par le renforcement de l'encadrement des riziculteurs, la promotion de variétés à haut rendement et des intrants pour réduire les coûts de production et des opérations post-récolte pour assurer la qualité finale du produit présenté sur le marché.